



Communiqué de presse

Paris, le 11 juin 2020

Strasbourg : aucune sanction ne doit être prononcée contre notre camarade Yann !

Le Premier ministre et le gouvernement ont annoncé la deuxième phase du déconfinement avec la réouverture de tous les établissements situés en zone verte à partir du 2 juin. Le rectorat de l'académie de Strasbourg s'est précipité sur l'occasion pour convoquer notre camarade Yann à une commission consultative paritaire le 1^{er} juillet à 10h dans le cadre de la procédure de licenciement dont il fait l'objet.

Alors que dans de nombreux établissements et au rectorat les protocoles sanitaires locaux demeurent insuffisants, la hiérarchie donne priorité à la répression en réagissant de façon arbitraire face à toute contestation.

Yann, qui est AED au lycée Marie Curie à Strasbourg et adhérent à SUD éducation, a été interpellé lors de la journée de grève du 6 février 2020 devant son établissement alors qu'il venait soutenir les lycéen-ne-s, suite à plusieurs appels syndicaux. Les lycéen-ne-s avaient fait le choix de bloquer leur établissement en contestation de la tenue des E3C.

Cette procédure de licenciement s'inscrit dans un contexte national de répression syndicale à l'instar de ce que subissent nos camarades de Melle, Nancy, Carcassonne, Rodez, Clermont-Ferrand... la liste est longue.

SUD éducation exige l'arrêt de la répression anti-syndicale contre les personnels, à Strasbourg comme ailleurs. L'exercice du droit syndical est un droit constitutionnel, et cette répression envers les personnels qui refusent la mise en œuvre des réformes révèle un autoritarisme inacceptable. Les poursuites disciplinaires doivent être abandonnées immédiatement et nos camarades doivent reprendre leurs fonctions sans délai.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

